



## GUIDE PRATIQUE D'UTILISATION DE LA CARRIERE A ROUSSAY

Ce guide pratique a été réalisé pour attirer votre attention sur le caractère spécifique de notre plan d'eau et les mesures imposées par l'arrêté préfectoral de février 1999 :

- ✓ Assurez-vous que l'information d'interdiction de rentrer dans les épaves est connue par vos plongeurs.
- ✓ Assurez-vous également qu'aucun exercice ne soit effectué sur le « Fouga Magister ».

### Assurez-vous de nous fournir dès votre arrivée de :

- ✓ Votre titre de plongeur
- ✓ Votre certificat médical
- ✓ Votre Responsabilité Civile incluant la pratique de la plongée

### Conditions d'accès à la plongée

	Initiales
<b>La surveillance surface est <u>SYSTEMATIQUEMENT</u> assurée par l'OPEPS</b>	
<b>Temps de plongée de 60 mn max et 50 bars en fin de plongée.</b>	
<b>Nombre de remontées techniques max : 4 à 20m, 3 à 30m et 2 à 40m</b>	
<b><u>PAS DE REIMMERSION D'UN PLONGEUR EN DIFFICULTE OU EN ETAT DE STRESS</u></b> <b><u>ET ON ALERTE LA SECURITE SURFACE.</u></b> (Mesure déjà en vigueur à la gravière du fort Alsace)	

### Choix des détendeurs en fonction de la température et non plus de la profondeur

Température de l'eau	Détendeur compensé complet « Eaux froides »	Détendeur simple complet
Inférieure ou égale à 10°	Minimum 1	2
Supérieure à 10 °	Minimum 1	1

### Avant de venir à Roussay :

- ✓ Assurez-vous que la température de l'eau est compatible avec l'âge et l'équipement de vos plongeurs.
- ✓ Assurez-vous d'avoir les blocs et détendeurs adaptés à la température de l'eau (*voir conditions d'accès à la plongée*)
- ✓ Assurez-vous que vos bouteilles de plongée sont à jour de requalification ou de TIV.
- ✓ Assurez-vous que vos plongeurs aient tout le matériel obligatoire pour plonger ou pour leur formation. (*Matériel disponible en location ou à la vente sur site*).

### Plonger dans l'espace de 0 à 20 mètres :

- ✓ En formation, assurez-vous que l'effectif de la palanquée n'excède pas 3 plongeurs (encadrement compris), *un serre-file GP/N4 peut se rajouter à la palanquée.*
- ✓ L'effectif max est de 3 plongeurs pour les autonomes et de 4 plongeurs pour les palanquées encadrement compris.
- ✓ Assurez-vous de la pression des blocs et de sa contenance en fonction de l'espace d'évolution.

### Plonger dans l'espace de 0 à 40 mètres :

- ✓ En formation, assurez-vous que l'effectif de la palanquée n'excède pas 2 plongeurs (encadrement compris), *un serre-file GP/N4 peut se rajouter à la palanquée.*
- ✓ L'effectif max est de 3 plongeurs pour les autonomes et de 3 pour les palanquées encadrement compris.
- ✓ Assurez-vous que les plongeurs aient fait suffisamment de plongées d'adaptation à la profondeur requise.
- ✓ Assurez-vous que tous les plongeurs possèdent une lampe et une lampe flash. (*Matériel disponible en location ou à la vente sur site*).

### Après votre plongée :

- ✓ Assurez-vous que vos plongeurs ne prennent pas l'avion dans les 24h.
- ✓ Assurez-vous que vos plongeurs ne feront pas de sport dans les 12h qui suivent la plongée.
- ✓ Assurez-vous que vos plongeurs soient aptes à replonger ou à reprendre la route après une consommation d'alcool.

### Plongée au mélange :

- ✓ Assurez-vous d'avoir la qualification requise en fonction du mélange.
- ✓ Assurez-vous de contrôler le % d'oxygène de votre bouteille et de le noter sur l'étiquette prévue à cet effet (exemple dans le local gonflage).

### Je déclare avoir pris connaissance des éléments et m'engage à les diffuser au groupe:

Nom du club :

Nom et prénom du directeur de Plongée ou du responsable :

Date :

N° et signature du directeur de plongée ou du responsable